

## Plaidoyer pour un véritable plurilinguisme de l'offre de formation des fonctionnaires en Europe

*Former demain nos fonctionnaires unis dans la diversité linguistique*

Principe majeur de l'Union européenne, consacré dans son **pacte fondateur**<sup>1</sup>, le plurilinguisme n'est pas effectif aujourd'hui dans la formation des fonctionnaires de l'Union européenne et de ses Etats membres.

Pourtant, le plurilinguisme est un élément essentiel du patrimoine immatériel des peuples de l'Union que celle-ci se doit de préserver par ses propres politiques. C'est d'autant plus une nécessité que la culture des institutions de l'Union européenne est celle d'un compromis interculturel dynamique. Or, nos langues diverses et variées sont les véhicules mêmes de cette diversité de cultures politiques, juridiques et administratives nationales.

Dans cet esprit, l'Union européenne réalise aujourd'hui le tour de force de communiquer avec ses citoyens et parties prenantes dans ses 24 langues officielles. L'essor de la traduction automatique et de l'intelligence artificielle facilitera d'autant cette tâche à l'avenir.

Toutefois, l'exigence du plurilinguisme va bien au-delà. Il est un ferment du vivre-ensemble démocratique au sein de nos sociétés et le vecteur d'une compréhension interculturelle plus que jamais nécessaire.

Tout d'abord, loin d'être une contrainte, le plurilinguisme est une ressource car la diversité des langues de l'Union véhicule une pluralité de perspectives et de modes de pensée qui enrichit le processus de création du droit et de production des politiques de l'Union.

La fonction publique européenne doit refléter la réalité plurilingue des peuples européens. Or, on constate que les personnes recrutées par les Institutions ne viennent pour l'essentiel que d'un tiers des Etats membres. De surcroît, ce problème de représentativité est aggravé ensuite par des parcours de formation principalement réalisés en une seule langue.

Pourtant, alors que le monde se complexifie, l'usage approximatif d'une seule langue véhiculaire est un appauvrissement individuel et collectif. Il suscite un rejet grandissant de la part des citoyens européens et nourrit les stéréotypes eurosceptiques.

Réaffirmer la nature plurilingue de l'Union européenne, c'est lutter pour une meilleure représentativité des Institutions européennes et un renforcement de leur légitimité. C'est aussi ne pas abandonner les 24 langues officielles de l'Union européenne aux discours de repli identitaire. C'est encore concourir à l'inclusion de professionnels aux profils géographiques et socioculturels représentatifs de la toute la diversité européenne.

---

<sup>1</sup> Article 3 du Traité sur l'Union européenne : « Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. ». Article 22 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne : « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. »

Le plurilinguisme, facteur d'employabilité individuelle accrue, favorise les mobilités professionnelles, les échanges de bonnes pratiques entre administrations publiques. Plus encore, il doit permettre, par des immersions professionnelles plus nombreuses, dans une autre langue, l'enrichissement mutuel entre les diverses cultures politiques, administratives et juridiques au sein de l'Union. L'excellence est à rechercher dans la diversité du service public européen.

En outre, à l'heure d'un nouveau grand élargissement, la pratique du plurilinguisme ne peut que faciliter le processus d'adhésion puis l'intégration des nouveaux Etats membres et de leurs fonctionnaires dans la gouvernance de l'Union européenne. L'Union gagnera à mobiliser tous ses trésors linguistiques dans toutes les dimensions de sa diplomatie extérieure : stratégique, culturelle, commerciale, scientifique.

Pour être effectif, le plurilinguisme doit s'inscrire dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne et de ses instruments d'action. Aussi, doit-elle investir dans les compétences linguistiques de ses fonctionnaires de manière à les équiper de capacités élargies d'analyse et de résolution des grands enjeux politiques contemporains.

Pour y parvenir, il est nécessaire que l'Union insère cette dimension dans ses stratégies et la programmation de ses politiques publiques, et en assure l'évaluation. En particulier, la gestion des ressources humaines au sein des Institutions, qui accompagne, forme et promeut des fonctionnaires pour la plupart déjà multilingues, doit favoriser l'usage quotidien de plus d'une langue dans leurs interactions professionnelles.

Dès lors, la mise en œuvre de cet indispensable plurilinguisme passe par une politique d'achat d'offres de formation initiale et continue véritablement plurilingue, de leur conception jusqu'à leur exécution.

Par exemple et de manière très concrète, il convient que :

- les contrats cadre et les appels d'offre de l'Union européenne comportent un critère dédié au plurilinguisme et rendent compte de sa bonne exécution,
- les réseaux existants et à développer entre les Instituts et écoles d'administration publique des Etats membres soient mobilisés au service de la promotion de la diversité linguistique,
- les institutions mobilisent leurs ressources pour offrir des parcours de formation multilingue.
- les ressources pédagogiques issues de ces formations soient partagées en ligne dans un nombre croissant de langues de l'Union.

Bien d'autres mesures opérationnelles existent pour faire vivre pleinement une politique européenne du plurilinguisme, au service de l'excellence dans la diversité de l'Union européenne et de ses Etats membres.